

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 45 SEXIES

N° 1378

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1378

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE 45 SEXIES

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« rural d'aménagement et de coopération »

les mots :

« d'équilibre et de coopération territorial ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.